

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CARRESSE-CASSABER DU 14 FÉVRIER 2024

Le 14 février 2024, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de CARRESSE-CASSABER s'est réuni en mairie, sur convocation de Monsieur Patrick LOUSTALET, le Maire, affichée le 9 février 2024 et transmise par voie électronique le 9 février 2024, sous la présidence de ce dernier.

Présents : Messieurs Patrick LOUSTALET, Jean Claude SARRAILH, Alain GONCALVES, Sébastien SAPHORES et Xavier LAFARGUE, Mesdames Muriel HURAU, Céline PETRAU, Danièle JACOT, Carine LANSALOT- GNE. Sarah ETCHEVERRY

Excusée : Madame Marie Dominique GRACIA

Secrétaire de séance : Madame Céline PETRAU

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Maire propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

- Demande de subventions exceptionnelles pour le spectacle « Génération QUE QUIO » organisé par les EHPAD de LASTRILLES, AL CARTERO et LAESCA
- Point sur le PLU
- Point sur la rénovation de la salle des fêtes
- Point sur le projet du photovoltaïque d'AEDES
- Organisation marché des producteurs
- Avancement sur investissement pour aire de jeux
- Questions diverses

1- DEMANDE DE SUBVENTIONS

Les maisons de retraite LASTRILLE, AL CARTERO associées avec LAESCA organisent un concert avec le groupe QUE QUIO le vendredi 24 mai 2024 à la salle des fêtes de CARRESSE.

LAESCA gèrera la buvette, la restauration. Les recettes reviendront à LAESCA.

Les enfants des écoles du regroupement scolaire vont apprendre des chansons béarnaises et chanteront durant le concert.

Deux propositions de montant de subventions ont été retenues :200 € et 400 €. Un vote a été réalisé.

- ❖ Montant de 200 € :5 voix pour, 5 voix contre
- ❖ Montant de 400 € :5 voix pour, 5 voix contre

Après délibération, Monsieur Le Maire a tranché : une subvention de 400 € est accordée.

Une rencontre avec Julie GOUSSE et son éducatrice de BELLEVUE a eu lieu en vue du parrainage de quinze jeunes, afin d'assister aux jeux paralympiques à PARIS. C'est le hameau BELLEVUE et l'association « Vivre ensemble » qui organisent le voyage, qui coûte 4950 € par jeune.

Deux propositions de montant de parrainage ont été retenues : 500 € et 800 €

Un vote a été réalisé.

- ❖ Montant de 500 € : 5 voix pour, 5 voix contre
- ❖ Montant de 800 € : 4 voix pour, 6 voix contre

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

APPROUVE la subvention de parrainage de 500 €.

2- PLU

Suite à une réunion entre la DDTM, l'APGL et la Mairie de CARRESSE-CASSABER, concernant les règles applicables à notre commune il est proposé de faire une réunion de travail le 22 février 2024 à 19 H.

La réunion portera sur le PADD et l'OAP.

3- RENOVATION SALLE DES FETES

Suite à la réunion avec le CAUE du 23 janvier, il convient de déterminer les travaux à envisager en vue de la rénovation de la salle des fêtes

Les questions à se poser sont :

quelle vocation veut-on donner à la salle ?

quelle capacité ?

quelles modifications sont à envisager (suivant les orientations faites par le CAUE) ?

une réunion est fixée le mardi 5 mars à 19 H 30.

Monsieur le Maire s'occupe de demander les devis pour les diagnostics (plomb, solidité structure).

4-PROJET DU PHOTOVOLTAÏQUE D'AEDES

Monsieur le Maire a été voir les professeurs des écoles de notre commune pour les informer de l'intervention de l'AEDES (porteur du projet) dans leurs classes et leur a demandé les dates de disponibilité pour les accueillir.

Leur intervention a pour but de promouvoir l'énergie renouvelable.

Il a été défini que la réunion d'information du projet agri photovoltaïque aux habitants par l'AEDES, sera gérée par la société et qu'il leur incombera de faire la démarche auprès des habitants.

Aucune délibération n'a été prise ce jour

5- MARCHE DES PRODUCTEURS

Cette année, le marché des producteurs aura lieu le vendredi 28 juin. Monsieur le Maire propose de contacter le groupe de musique qui s'est produit il y a 2 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

APPROUVE la tenue et la date du marché des producteurs

6-AVANCEMENT SUR INVESTISSEMENT POUR AIRE DE JEUX

Les travaux de l'aire de jeux sont maintenant terminés. L'agent communal sèmera la pelouse à la fin du mois

Ces travaux étant réalisés fin décembre et début janvier, ils n'ont pas pu être payés en 2023. De ce fait, le Maire demande à mandater ces dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ACCEPTTE à l'unanimité de faire une avance sur le budget investissement.

7- QUESTIONS DIVERSES :

Fête de la musique : la fête de la musique aura lieu le 21 juin 2024. Le Conseil Municipal organisera une animation (à définir) et proposera des grillades.

Abri bus : après une formation de la salariée qui accompagne les enfants dans le bus, il a été mis en avant qu'il manque un passage clouté devant l'entrée de l'école de CARRESSE et des panneaux de signalisation à cet endroit. Le nécessaire sera fait pour y remédier.

Rénovation de l'ancienne mairie : Monsieur Albert LAGUEYTE de l'APGL viendra mercredi 28 février à 14 H 30 pour étudier la faisabilité du projet.

Boulangerie : une lettre provenant du collectif 4C demande un point sur la situation de la boulangerie.

Tout d'abord, il est à préciser que les murs appartiennent à la mairie de CARRESSE-CASSABER, que la gestion est assurée par la CCBG qui a la compétence économique.

La CCBG a fait un point sur la situation par mail. Trois boulangers potentiels ont rencontré Monsieur BOZALINO pour lui acheter son fonds de commerce.

Une réponse au collectif 4C sera envoyée par mail sur la situation de la boulangerie.

Château de CASSABER : Mme CASTILLO a reçu le devis le 5 février pour travaux d'élagage. Un RDV avec Madame CASTILLO et SB Paysage va avoir lieu pour définir les travaux.

Demande de subvention : la demande de subventions pour les travaux de voiries est partie au département. La commission se réunit au mois de mars.

Eglise de CASSABER : Une expertise téléphonique pour l'église de CASSABER va avoir lieu le 16 février.

Travaux à la Poste

Les menuiseries de l'appartement de la Poste ont été remplacées. Pour la demande de subvention, les coefficients d'été ne sont pas suffisants. il aurait fallu rajouter des stores d'été pour avoir des aides supérieures.

Serge PAGADOY, électricien a mis aux normes les tableaux électriques de la Poste et de l'appartement.

Vente terrain : un terrain reste à vendre à CASSABER II va être remis à la vente. Le panneau va être remis en place pour information.

Intramuros : Sylvie, l'agent administratif sera chargée de faire vivre le site.

Cabinet médical : une demande d'aménagement d'un autre cabinet dans le cabinet médical avait été faite par le Docteur BEIZDADEA. pour installer un autre médecin .Après une entrevue entre Monsieur le Maire et la doctoresse ,elle n'a pas de médecin à proposer.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 20h30.

<u>Signature du Maire</u>	<u>Signature du secrétaire de séance</u>
---------------------------	--